



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/2005/7  
29 juillet 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS et  
FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

(Quatre-vingt-dix-neuvième session, 17-19 octobre 2005,  
point 7 c) i) de l'ordre du jour)

**HARMONISATION DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX OPÉRATIONS  
DE TRANSPORT INTERNATIONAL PAR ROUTE ET FACILITATION  
DE CES OPÉRATIONS**

**Carte internationale d'assurance automobile (carte verte)**

Rapport du Président du Conseil des Bureaux

La 39<sup>ème</sup> Assemblée Générale du Conseil des Bureaux s'est tenue cette année les 26 et 27 mai 2005 à Varsovie. Les principales questions traitées par le Conseil au cours des 12 derniers mois sont évoquées ci-dessous.

**1. Reconnaissance officielle du CoB par les Nations Unies**

Le Conseil des Bureaux a été fondé en 1949 en vertu d'une Recommandation de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies à Genève et ce lien a été bénéfique aux deux organismes au cours de ces 50 années. Lors du 50<sup>ème</sup> anniversaire de sa fondation le Conseil a décidé de demander le statut officiel d'organisme consultatif près les Nations Unies et, à sa réunion de février 2005, le Conseil Economique et Social des Nations Unies a décidé d'accorder au Conseil des Bureaux ce statut d'organisme consultatif spécial. Les relations de travail établies de longue date entre le CoB et la Commission Economique des Nations Unies se poursuivront sans changement.

## **2. Election de M. Ulf Blomgren à la Présidence du CoB**

L'Assemblée Générale a modifié, à Varsovie, les règles concernant l'élection du Président du CoB qui détient maintenant un mandat de cinq ans. Il peut être élu pour un autre mandat si les deux mandats ne sont pas consécutifs. L'Assemblée Générale de Varsovie a élu à l'unanimité M. Ulf Blomgren, Directeur Général du Bureau Suédois, à la fonction de Président de 2005 à 2010. En tant que septième Président du CoB, M. Blomgren succède à M. Ulf D. Lemor, Directeur Général du Bureau allemand qui a été en fonction de 1997 à 2005.

## **3. Transfert du Secrétariat à Bruxelles**

Le Secrétariat du Conseil des Bureaux sera transféré de Londres à Bruxelles au cours du premier semestre 2006. Les formalités d'ordre légal et fiscal nécessaires à l'établissement de l'association à Bruxelles sont en cours d'accomplissement. L'équipe de direction du Secrétariat réinstallera le Secrétariat à Bruxelles. Des locaux seront trouvés et du personnel engagé à Bruxelles au cours du premier trimestre 2006 et le bureau de Londres sera fermé à l'échéance de son bail en juin 2006.

## **4. Offre de services à des organismes extérieur au Conseil des Bureaux**

Le Conseil des Bureaux étudie la faisabilité d'une offre de services qu'il ferait à des organismes analogues tels que les Fonds de Garantie et les Organismes d'Information et d'Indemnisation. Ces services pourraient initialement consister en l'organisation d'une réunion annuelle de ces organismes permettant le débat et la résolution de questions d'intérêt commun. Pour les Bureaux membres du Conseil des Bureaux cette question est importante car, parmi eux, beaucoup ont également la responsabilité de Fonds de Garantie et des Organismes d'Information et d'Indemnisation créés dans leurs pays en vertu des Directives Assurance Automobile de l'Union Européenne.

L'Assemblée Générale en a appuyé la proposition faite à Varsovie mais les autres organes participant aux Fonds de Garantie, Organismes d'Information et d'Indemnisation ont encore à exprimer leur intérêt. La proposition définitive dépend également des résultats d'une recherche en cours sur les éventuelles modifications du statut fiscal du CoB pouvant découler de cette offre de services faite à des tierces parties.

## **5. Candidats à l'adhésion**

### **Russie**

Le Conseil des Bureaux négocie avec l'Association Russe des Assureurs Automobiles (RAMI) depuis décembre 2002, période au cours de laquelle il a dû traiter avec trois équipes de négociation différentes. La dernière réunion d'importance s'est tenue à Gdansk en octobre 2004, réunion au cours de laquelle un accord est intervenu sur les garanties financières, le territoire concerné et les statuts du bureau. Le Bureau a été informé qu'il ne serait pas possible d'envisager son adhésion à l'Assemblée Générale de mai 2005 à moins qu'une documentation complète ne soit reçue pour le mois de janvier 2005. Cette date limite est passée sans que ces conditions aient été remplies.

## **Géorgie**

Le Conseil des Bureaux est en contact avec le Bureau de la Géorgie depuis le milieu des années 90 mais celui-ci n'a été officiellement reconnu par le Gouvernement de Géorgie qu'en octobre 2003. Dans l'intervalle, un important échange d'information a eu lieu et la première réunion officielle s'est tenue en mai 2005. Quatre questions importantes restent non résolues à ce jour : les garanties financières, la couverture territoriale, la loi responsabilité civile (RC) auto et les statuts du Bureau. Les discussions se poursuivent.

## **Azerbaïdjan**

L'Azerbaïdjan a été admis en tant que futur membre à l'Assemblée Générale de 1998 sous réserve de la résolution de questions relatives à son adhésion et qui n'ont jamais été résolues. Le contact a été renoué en 2002. Au vu de ce retard considérable, les Autorités de l'Azerbaïdjan ont été invitées à fournir une lettre de reconnaissance officielle du bureau. A ce jour, aucun engagement de cette nature n'a été reçu.

## **6. Questions techniques**

### **Véhicules non assurés**

La question des véhicules non assurés a été mise en lumière lors des négociations d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie qui doivent rejoindre l'Union Européenne au début 2007. Le Conseil des Bureaux a été informé des taux très élevés de non-assurance dans ces deux pays – 25% à 40%. L'adhésion à l'UE va faire que le coût des accidents causés à l'étranger par des automobilistes roumains et bulgares non-assurés va devoir être supporté par leurs Fonds de Garantie et répercuté sur les automobilistes assurés sous forme d'augmentation de prime ou financé par les contribuables. Pour traiter cette question le Conseil des Bureaux a informé la Commission Européenne et les autorités gouvernementales des deux pays de l'ampleur et de la gravité du problème.

Le problème ne se limite pas à la Bulgarie et à la Roumanie. Le CoB est conscient des taux élevés de non-assurance connus dans d'autres pays européens qui, à long terme, seront la source de graves problèmes si solution n'y est pas apportée. Le Conseil a tenu un atelier très largement suivi d'une demi-journée à l'Assemblée Générale de Varsovie visant à éclairer les membres sur le problème de la non-assurance en général et à échanger des informations sur les solutions possibles.

### **Assurance frontière**

Le système d'assurance frontière actuellement en vigueur dans les pays de l'EEE est fondé sur une solution élaborée par le Comité Européen des Assurances en 1996 qui permettait l'émission d'une Carte verte associée à une assurance frontière à tout automobiliste d'un pays non-membre du Système de la Carte verte. Le règlement des sinistres causés par des véhicules couverts par l'assurance frontière bénéficiait de l'infrastructure des Bureaux et de la solvabilité du Système de la Carte verte.

Le passage de la Convention-Type au Règlement Général en 2003 et l'élargissement de l'Espace Economique Européen par l'adjonction de 10 nouveaux membres de l'UE en 2004 ont changé la situation et un Groupe de travail CEA/CoB a donc été créé pour réexaminer cette situation. L'étude de cette question se poursuivra au cours des 12 prochains mois.

### **Sécurité de la Carte verte**

Le CoB a créé un Groupe de travail pour examiner la sécurité de la Carte verte à la lumière des meilleures technologies actuelles de production de Cartes vertes difficilement falsifiables et faire rapport sur leur éventuelle application dans le but de renforcer la lutte contre la fraude. Ce problème prenant une ampleur particulière dans certains pays de l'Europe de l'Est, ceux-ci ont donc été cooptés pour que leur expérience enrichissent les discussions. Deux types de Carte verte sont actuellement à l'étude; la Carte verte habituellement utilisée par la plupart des assureurs européens et une carte à puce pouvant être utilisée par ceux des Bureaux requérant des éléments de sécurité renforcée. Le Groupe de travail étudie les problèmes et la faisabilité de la co-existence de plusieurs modèles de Carte verte dans le Système. Les améliorations technologiques apportées à la Carte verte pouvant consister en l'incorporation d'un processeur dans une carte à puce ou l'apport d'un hologramme, cette solution étant déjà utilisée par certains Bureaux de l'Europe de l'Est. Les travaux se poursuivront en 2005/2006.

---